

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 15 NOVEMBRE 2010

Le CTPD était convoqué le 15 novembre 2010. L'objet de la réunion concernait la mise en place au 1^{er} janvier 2011 de CHORUS Gestionnaire, le bilan de l'expérimentation du Contrôle sur Pièce à distance, la formation professionnelle, le référentiel Marianne, le bilan de notation, et la préfiguration des organigrammes fonctionnels. Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour ce comité technique de rentrée avec un ordre du jour chargé et lourd comme le climat social actuel.

La direction générale des finances publiques a été créée il y a déjà deux ans.

La mise en œuvre à marche forcée de la fusion commence à montrer ses limites . Loin d'améliorer la situation, elle a participé au contraire à une détérioration accrue des conditions de travail des personnels.

Les statuts sont harmonisés a minima, sans gain indiciaire pour les personnels entraînant de surcroît un allongement de carrière et des difficultés pour changer de grade.

Les traitements sont gelés.

Les emplois de titulaires s'évaporent.

Dans un département où les vacances perpétuelles d'emploi dégradent les conditions de travail des personnels, les attaques contre le service public et ses agents se multiplient.

La tension dans les postes et les services atteint un niveau difficilement supportable, aboutissant à des relations de travail dégradées ou conflictuelles débouchant parfois sur des situations de harcèlement moral.

Le stress généré par la pression quotidienne due aux problèmes d'effectifs, aux objectifs parfois très éloignés des réalités du terrain mène les agents au bord de la rupture.

Nous vous avons alerté sur les conditions d'accueil préoccupantes dans les SIP.

Et pourtant, la direction générale persiste à vouloir imposer de nouvelles règles de gestion, la restructuration des services de proximité et la multiplication de délocalisations (centre de services partagés, CSP à distance).

Ses attermoissements font craindre le pire pour le respect des acquis des agents .

Vous ne pouvez plus ignorer, Monsieur le Président, le malaise de plus en plus profond et le niveau de « ras-le-bol » grandissant de vos agents dans les postes et services.

Face à un gouvernement qui remet en cause le droit à la retraite dans notre pays, qui met en œuvre un plan d'austérité pour aller au devant des exigences du FMI, des marchés financiers et des agences de notation.

Face à un parlement avalisant un projet de loi de finances qui, une fois encore, avec 3127 nouvelles suppressions d'emploi qui viennent s'ajouter aux plus de 16000 enregistrées depuis 10 ans, va aggraver profondément la situation des emplois au sein de notre Ministère.

Dans les Hauts de Seine, nous refusons cette évolution.

Nous refusons de devenir un nouveau France Télécom avec son cortège de maladies professionnelles et de suicides liées au stress au travail .

Nous disons Non !

NON à la dégradation des conditions de travail du fait des vacances d'emploi,

NON à l'accumulation des réformes peu lisibles,

NON à l'absence de reconnaissances des qualifications.

Nous défendons au contraire un service public de qualité proche de l'utilisateur .

A la DDFIP des Hauts de Seine, comme ailleurs en France, la politique du toujours plus imposée par le gouvernement ne passera pas !

I/ La présentation du CHORUS

CHORUS est le nouvel outil informatique destiné à la gestion financière, budgétaire et comptable de l'Etat. Il a vocation à remplacer certaines des applications informatiques actuelles (ACCORD, NDL, CGL, India).

La DGFIP est concernée par le déploiement de CHORUS à la fois dans les services en charge de la dépense de l'Etat et dans les services gestionnaires de crédit.

Le déploiement de CHORUS s'accompagne de la création des :

- Centres de Services Partagés (CSP), qui sont des services mutualisés de traitement et de support aux opérations budgétaires et comptables intervenant en qualité de prestataires de services. La DDFIP des Hauts-de-Seine sera rattachée au CSP de Créteil implanté au sein de la DDFIP du Val-de-Marne avec l'affectation de 5 emplois.
- Des services facturiers (SFACT) seront placés sous l'autorité d'un comptable public et au sein du service de la dépense. Ils seront chargés de la réception, du contrôle et de la mise en paiement des factures.

Pour FO la création des CSP est une conséquence de la RGPP, dont on connaît les objectifs en terme de gain de productivité et de réduction de personnels. Pour l'administration c'est un gain de productivité qui permettra d'absorber les suppressions d'emploi !

C'est pourquoi nous craignons que les suppressions d'emploi continuent dans les Hauts-de-Seine et que les agents en subissent les conséquences .

II/ Contrôle sur pièces à distance

Après une première expérimentation du CSP à distance qui a paru positive pour l'administration, celle-ci a ouvert en 2010 la possibilité aux directions de recourir au contrôle sur pièce à distance. Les directions de l'Indre, de la Haute Vienne et du Cher où le tissu fiscal est pauvre vont ainsi traiter une partie des dossiers à fort enjeu des Hauts-de-Seine.

Le nombre de dossiers concernés pour chaque direction sera :

- Cher : 503 dossiers (CDI de Saint-Cloud) ;
- Indre : 941 dossiers (SIP Issy : 454, SIP Sèvres :487) ;
- Haute Vienne : 1047 dossiers (SIP Nanterre Sud Ouest : 520, SIP Colombes : 527)

Avant le lancement effectif une présentation du dispositif sera réalisée sur chaque site à destination des agents et des chefs de service.

Pour FO, le CSP à distance est en contradiction avec le principe de service de proximité.

III/ La formation professionnelle

Dans la période 2009-2010 le nombre de jours de formation dispensés en moyenne par an et par agent en poste dans les Hauts-de-Seine s'élève à 5.55 jours (15343 jours / 2766 agents)

En 2009, plus de 400 stages ont été suivis dans les différents services de la DDFIP 92.

L'équipe locale de formation regroupe 223 formateurs, dont 140 sont originaires de la filière fiscale et 83 de la filière gestion publique.

FO a demandé une anticipation des besoins de formation pratique pour les agents stagiaires dès leur prise de fonction en poste pour éviter le redoublement de stage suivi parfois de licenciement.

IV/ Le référentiel Marianne

Le deuxième conseil de modernisation des politiques publiques a décidé le déploiement sur trois ans dans tous les services de l'Etat du « référentiel Marianne » qui succède à la charte Marianne.

Le référentiel Marianne comporte 19 engagements dont 14 visent à rendre un service optimisé à l'utilisateur et 5 concernent le pilotage de la démarche.

Ces engagements se substitueront donc, à partir de 2011, aux engagements du programme PVFI.

Pour FO, le 6^{ème} engagement concernant la levée de l'anonymat pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les agents au guichet faisant parfois face à des usagers agressifs. Pour l'administration l'utilisation d'un pseudonyme dans ces circonstances pourrait être envisagée par le chef de poste.

V/ Bilan de notation

Une fois de plus la direction locale refuse d'admettre l'absence de récompense des efforts des personnels des deux filières entraînée par le manque de mois disponibles pour la réduction d'ancienneté.

FO demande l'abrogation des quotas de mois de réduction.

A noter, la direction a refusé de communiquer les informations sur la notation des A+.

VI/ La préfiguration des organigrammes fonctionnels

L'organigramme fonctionnel doit traduire, de façon détaillée, l'organisation existante au sein de chaque entité.

Il détaille les activités jusqu'au niveau de la tâche qui est composée d'un ensemble d'opérations indivisibles généralement exécutées par une seule personne. Il constitue un document de référence pour tous les acteurs du service.

FO craint que cet organigramme stérilise les organisations et limite les champs d'action.

Les représentants FO DGFIP 92 au CTPL

Titulaires : BOCQUET Arya, LEPREVOST Isabelle

Suppléants : DEBRACH Gilles, PINATEAU Alain

BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT

FO DGFIP 92

NOM : PRÉNOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE du TRÉSOR**

Fait à le

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Courriel : fo.092@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaires Départementaux Adjoints : Alain PINATEAU, (Trésorerie Amendes)

Yann RABIEGA (TP Nanterre Male) - Ludovic LETELLIER (SIE Colombes)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/